



STRUCTURE DU CAPITAL ET COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE EN CONTEXTE OHADA : VERS UNE EVALUATION DE L'ACTIVISME ACTIONNARIAL AFRICAIN A L'HEURE DE L'ANTHROPOCENE

Roméo Martial DONGMO

Docteur/PhD en Comptabilité-Audit-Contrôle

Maître-Assistant CAMES

Département de Comptabilité-Finance

(FSEGA)

Université de Douala

Cameroun

doromartial@yahoo.com

Résumé

Depuis une décennie, la pression des stakeholders dans la production des rapports de développement durable fait l'unanimité au sein de la communauté scientifique. Au demeurant, mue par la maximisation de la valeur ajoutée, la position des shareholders reste en suspens. Ceci s'illustre par la confrontation permanente entre la création actionnariale de la valeur (chère au modèle anglo-saxon) et la création partenariale de la valeur (prônée par le modèle continental). Dans cette mouvance, la position de l'Afrique est restée inconnue au sein de la littérature. Ainsi, si la capacité à rendre compte (accountability) est inhérente au principe même de responsabilité, alors le problème que soulève cet article est celui d'évaluer l'engagement sociétal de l'actionnariat africain à travers l'étude de l'influence de la structure du capital sur les pratiques de communication environnementale des entreprises industrielles de l'espace OHADA. A cet effet, Une étude empirique quantitative est menée auprès d'un échantillon de 73 entreprises opérant dans le secteur industriel Camerounais. Les résultats des tests de régression logistique ordinaire suggèrent que quatre variables du modèle à savoir : les investisseurs institutionnels/éthiques, l'actionnariat familial, l'étendue du capital et l'endettement influencent significativement la communication environnementale. Toute cette influence est positive pour les investisseurs institutionnels/éthiques, et négative pour l'actionnariat familial et l'étendue du capital. Quant à la variable endettement, le sens de la relation reste indéterminé.

Mots clés : *développement durable, structure du capital, communication environnementale, entreprises industrielles*

Abstract

For a decade, pressure from stakeholders in the production of sustainable development reports has been unanimous within the scientific community. Moreover, driven by the maximization of added value, the shareholders' position remains pending. This is illustrated by the permanent confrontation between shareholder creation of value (dear to the Anglo-Saxon model) and partnership creation of value (advocated by the continental model). In this movement, the position of Africa has remained unknown within the literature. Thus, if accountability is inherent in the very principle of responsibility, then the problem raised by this article is that of evaluating the societal commitment of African shareholders through the study of the influence of the capital structure on the environmental communication practices of industrial companies in the OHADA area. To this end, a quantitative empirical study

isconducted among a sample of 73 companies operating in the Cameroonian industrial sector. The results of ordinal logistic regression tests suggest that four variables of the model: institutional/ethical investors, family shareholding, capital extent and debt significantly influence environmental communication. All this influence is positive for institutional/ethical investors, and negative for family ownership and capital sprawl. As for the debt variable, the meaning of the relationship remains undetermined.

Keywords: sustainable development, capital structure, environmental communication, industrial companies

Classification JEL : M4

Introduction

A la suite de différents scandales financiers et de la crise de 2007-2010, les investisseurs ont été poussés à être plus impliqués dans le suivi des activités des sociétés capitalisées. Le premier "Stewardship code", lancé au Royaume-Uni en 2010, a exigé des investisseurs institutionnels qu'ils soient transparents dans leurs processus d'investissement, qu'ils dialoguent avec les entreprises et soient à l'écoute des parties prenantes. Il a ouvert la voie à d'autres codes de bonne conduite et de mobilisation dans le monde. Ces dernières années, nous assistons à une accélération dans la prise en compte des enjeux sociétaux de la part des investisseurs. De ce fait, la montée en puissance des préoccupations sociétales s'accompagnant naturellement d'un développement important du cadre institutionnel a permis à de très nombreux acteurs de se saisir de cette question (Bollecker et al, 2011). Parmi ces acteurs, figure en pôle-position l'entrepreneur moderne qui doit aussi rendre public les engagements pris pour réparer les dommages causés à l'environnement naturel et social. Ces redditions de compte relèvent de la communication environnementale. Dans la littérature spécialisée, Capron et Quarel, (2009), désignent le terme de communication environnementale par : « reporting sociétal », « Reporting DD », « Reporting RSE », « Communication extra-financière », « Reporting Durabilité » ou « divulgation sociétale ». Dans une synthèse de la thématique du 28ème congrès de l'AFC « comptabilité et environnement », Capron et Petit, (2013) proposent aussi la notion de « reporting soutenabilité » pour désigner ces nouveaux modes de reporting. Il fait ainsi référence au développement « soutenable » (*Sustainable Development*). L'utilisation de ces termes dans la suite du travail, renvoie à la communication environnementale.

Le reporting environnemental a fait l'objet d'une multitude de productions scientifiques en occident depuis les années 80 (Ernst et Ernst, 1978 ; Zéghal et Ahmed, 1990 ; Matthews, 1998 ; Oxibar, 2011). A l'échelle africaine en général et particulièrement pour les entreprises du Sud du Sahara régies par le droit OHADA, le reporting environnemental reste embryonnaire malgré l'enjeu de la RSE pour les entreprises de cet espace géographique (Ndjetcheu, 2013 et 2013). En effet, les travaux précédents (Dongmo, 2018, Dongmo et Ndjetcheu, 2018 ; Dongmo, 2019, Dongmo et Tran Vu, 2021) ont pu révéler qu'en Afrique noire en général et au Cameroun en particulier, la communication RSE est pratiquée par les entreprises car elles sont sujettes à la pression des normes et règles internationales en la matière. En effet, en Afrique et notamment dans l'espace OHADA, de nombreux travaux en comptabilité ne se sont intéressés qu'au reporting de l'information financière et comptable du

point de vue de son impact managérial (Ndjetcheu, 2012 ; Bimémé, 2016) ou de sa normalisation (Ngantchou, 2008 et 2009 ; Feudjo, 2010, Souleymanou, 2013 ; Bampoky, 2014), laissant malheureusement dans l'ombre le reporting de l'information extra-financière dite « sociale » qui relève de la comptabilité sociale et environnementale. Celle-ci a fait l'objet des travaux de Ngantchou (2015) à travers un rapprochement entre le reporting financier et extra-financier. Toutefois, l'auteur n'a pas mentionné la mise en œuvre opérationnelle de ce deuxième mode de reddition par les entreprises. Enfin, les travaux de Ndjetcheu (2013 et 2016) se sont intéressés à la réglementation du reporting social et environnemental par le législateur OHADA, mais n'ont pas expliqué les raisons d'une persistance de ce type de communication par les entreprises malgré le mutisme du droit comptable OHADA. Dans un contexte marqué par le regain d'intérêt des problématiques environnementales auprès des créanciers résiduels que sont les entrepreneurs, cette étude trouve son originalité dans une tentative de mise en relation de la structure du capital et la communication environnementale afin de mieux évaluer l'activisme actionnarial africain à l'heure de l'anthropocène.

Afin d'éclairer cette zone d'ombre, nous avons formulé la question de recherche suivante : **quel est l'impact de la structure du capital sur la communication environnementale des entreprises ?**

En s'inspirant d'une approche épistémologique post-positiviste, notre étude de nature quantitative a pour objectif d'analyser l'influence de la structure financière sur la communication environnementale des entreprises industrielles au Cameroun. Notre travail repose sur trois axes névralgiques. La première section de cet article permet de présenter le cadre théorique explicatif de la relation entre structure du capital et communication sociétale des entreprises. Ensuite, il est procédé d'une déclinaison du protocole méthodologique de l'investigation. La troisième section permet de présenter et d'analyser les résultats obtenus.

1. Le socle théorique explicatif du lien entre la structure du capital et la communication sociétale des entreprises

L'objectif de cette première section est d'explorer la relation entre la structure du capital et la communication sociétale à l'aune de l'élaboration d'un cadre théorique explicatif de la diffusion des informations environnementales. A cet effet, et par souci de clarté, ce premier volet de notre article repose sur deux axes. Le premier consiste à mener une réflexion théorique sur le construit de la structure du capital et de la communication RSE. Le deuxième pan analyse lien théorique entre cette structure du capital et la communication environnementale des entreprises.

1.1. Le lien structure du capital et reporting environnemental des entreprises à l'épreuve des théories

Il semble important de définir d'abord le concept de structure du capital qui sera présent tout au long de cette recherche. Ainsi, la structure du capital d'une entreprise peut être définie comme la proportion d'investisseurs qui représentent sa dette et par les actionnaires propriétaires des fonds propres. Selon Oxibar (2006) ; Antheaume et Teller (2001) et Dongmo (2018), les théories sociopolitiques ou approches interprétatives sont les mieux

élaborées pour éclairer la relation entre structure du capital et reporting sociétal. Ces théories considèrent que l'entreprise est en relation avec différents acteurs qui présentent des besoins différents en matière d'information sociale et environnementale. L'entreprise influence et est aussi influencée par l'ensemble de ces acteurs. Trois théories peuvent être rattachées à cette approche interprétative : la théorie de l'agence, la théorie des parties prenantes et la théorie de la légitimité.

1.1.1. La connexion structure du capital et reporting environnemental vue par la théorie de l'agence

La théorie de l'agence part du principe que, par essence, il y a incomplétude des contrats, on assistera dans un contexte d'asymétrie informationnelle à l'opportunisme des parties. L'entreprise étant un nœud de contrats (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama et Jensen, 1983), diverses mesures d'incitation vont être destinées à réduire les divergences entre agent et principal. Cette théorie postule que la priorité de toute entreprise doit rester la maximisation du profit actionnarial, objectif largement véhiculé par l'école de Chicago (Friedman, 1970). Dans cette optique, le reporting sociétal doit permettre aux acteurs financiers d'avoir une meilleure connaissance des avantages concurrentiels éventuellement détenus, ainsi que des risques encourus par l'entreprise à moyen et long terme, risques naturels mais aussi – et surtout – juridiques. Selon Déjean et Martinez (2009), la communication environnementale constitue une réponse de l'entreprise aux demandes des parties prenantes. Ces chercheurs considèrent que le reporting environnemental est un mode de reddition des comptes dans une relation d'agence élargie entre l'entreprise et ses stakeholders. Damak-Ayadi (2006) montre ainsi que plus les entreprises sont sensibles aux problèmes sociaux et environnementaux, plus elles publient des rapports environnementaux. Selon Giordano et Giordano (2010), envisager la question du reporting développement durable sous l'angle de la théorie de l'agence généralisée suppose donc que les actions environnementales soient susceptibles de créer un supplément de valeur ou du moins d'éviter la survenance de risques sociaux ou environnementaux éventuels pouvant occasionner une diminution de *cash-flow*. En d'autres termes les dimensions sociétales seraient susceptibles d'influencer le processus de création de valeur. La théorie de l'agence conduit à relativiser la prégnance de l'actionnaire en reconnaissant l'importance et la place d'un ensemble de parties prenantes dans le partage de la valeur, au motif qu'elles sont également concernées par le risque résiduel de la firme (Hill & Jones, 1992 ; Charreaux & Desbrières, 1998).

1.1.2. La relation structure du capital et communication environnementale vue sous le prisme de la théorie des parties prenantes

Les écrits dans la littérature scientifique ayant mobilisé la théorie des parties prenantes pour expliquer les pratiques de diffusion sociétale se sont basés sur deux principales orientations. D'une part, certains travaux ont étudié le rôle des parties prenantes dans le processus de diffusion. Sur le choix des supports de diffusion (Ullman, 1985 ; Zeghal et Ahmed, 1990 ; Roberts, 1992 ; Oxibar, 2003 et Damak-Ayadi, 2006). A propos, Damak – Ayadi (2010) recense un groupe de recherches centré sur des études descriptives dont le but est de décrire et de dévoiler certaines caractéristiques relatives à la nature et à l'étendue de la communication sociale et environnementale par le biais d'analyses comparatives au niveau des secteurs d'activité, des supports de communication utilisés, des pays ou des périodes étudiées. A cet effet nos travaux vont suivre cette première orientation parce qu'il est question de décrire, les

pratiques de communication environnementale dans le secteur industrielle Camerounais. Le deuxième pan de l'étude est placé du côté des destinataires de l'information émise et traite de l'utilité de cette information pour les parties prenantes et des dispositifs mis en œuvre pour s'approprier de l'information (Deegan et Rankin, 1997). Le lien entre la responsabilité sociétale des entreprises et la théorie des parties prenantes est que cette dernière a permis le passage de l'entreprise d'une logique de responsabilité, basée sur la maximisation de la valeur actionnariale, à une logique de la responsabilité de la firme envers tous les acteurs ayant un intérêt dans l'entreprise.

1.1.3. La théorie de la légitimité comme socle théorique explicatif du tandem structure du capital et reporting environnemental

Hogner (1982) serait selon Antheaume (2011) le premier à avoir mobilisé la théorie de la légitimité pour l'appliquer à l'étude de la diffusion d'informations sociétales. En examinant les informations à caractère sociétal et environnemental publiées depuis 1901 dans le rapport annuel de l'US Steel Corporation, ce chercheur conclut que les informations publiées constituent une réponse aux attentes de la société sur le comportement des entreprises. Selon la théorie de la légitimité, les organisations diffusent des informations en réaction à des pressions de leur environnement économique, social ou politique et ainsi légitiment leurs actions (Dongmo, 2018). Les études des pratiques de diffusion d'information sociétale qui se sont inscrites dans le cadre de la théorie de la légitimité ont été abordées sur plusieurs angles, selon les auteurs et les contextes dans lesquels ces études ont été réalisées. Un groupe d'études met en relation la diffusion d'information sociétale et la pression du public (Savage, 1998, Gendron et De Laporte, 2009, Tegofack et Dongmo, 2022). D'autres recherches étudient les conséquences d'une atteinte à la légitimité de l'entreprise sur ses diffusions d'information sociétale (Guthrie et Parker, 1989 ; Brown et Deegan, 1998 ; Deegan et al, 2002). Selon Cretté, (2012), la théorie de la légitimité, mobilisée dans les recherches longitudinales sur la diffusion par les entreprises d'informations publiques, en particulier sociétales, enseigne que cette communication procède d'une quête de légitimation par les émetteurs, en vue d'obtenir les ressources nécessaires à la poursuite de l'exploitation. L'étude d'Antheaume, (2011) conclut que les informations publiées constituent une réponse aux attentes de la société sur le comportement des actionnaires rejoignant ainsi l'idée de Guthrie et Parker (1989) ; Patten (1991) ; Neu et al (1998) ; Savage (1998).

1.2. Identification des relations théoriques entre structure du capital et communication verte dans la littérature

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour justifier la relation entre structure du capital et communication environnementale. Ces dernières, généralement énoncées dans le cadre de la théorie des parties prenantes et de la théorie de la légitimité, portent sur la catégorie d'actionnaires, les caractéristiques du capital et le niveau d'endettement.

1.2.1- La catégorie d'actionnaire

La présence dans le capital des entreprises d'une certaine catégorie d'actionnaires a été mise en relation avec leurs pratiques de diffusion d'information sociétales. La présence d'investisseurs institutionnels et de l'actionnariat familial parmi les actionnaires d'une entreprise est apparue liée aux pratiques de diffusion d'informations sociétales des entreprises.

L'argument avancé par la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984) stipule que l'entreprise doit tenir compte des acteurs intéressés par son activité. Cette analyse théoriquement montre la relation entre les investisseurs institutionnels, l'actionnariat familial et la communication environnementale.

- **Investisseurs institutionnels/éthiques**

Les investisseurs institutionnels, également appelés grands investisseurs, sont des organismes collecteurs de l'épargne qui placent leurs fonds sur les marchés. Il s'agit principalement de société d'investissement, de fonds de pension, d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ou de société d'assurance (Baudru et Lavigne, 2001). L'enquête réalisée par Bowman et Haire (1976) auprès d'investisseurs institutionnels, en Europe et aux Etats-Unis, révèle que l'attention portée par les entreprises aux questions relatives à leur responsabilité sociale est le signe d'un bon management et, par association, celui d'un bon investissement. Longstreth et Rosenbloom, (1973) cité par Oxibar (2003), dans leur étude sur les investisseurs institutionnels et la responsabilité sociale des entreprises, indiquent que plus de la moitié (57,4%) des représentants des investisseurs institutionnels ayant répondu à leur enquête (115 répondants sur 196 contactés) déclarent prendre en compte des facteurs sociaux, en plus des critères strictement économiques, dans leur sélection ou rejet d'investissement. L'étude de Martinet et Silem (2008) révèle que la présence des investisseurs institutionnels et/ou éthiques est apparue liée aux pratiques de diffusion des informations environnementales. Oxibar (2003, 2007), formule l'hypothèse d'une relation positive entre la présence des investisseurs institutionnels dans le capital d'une entreprise et les pratiques de diffusion des informations sociétales. Ce qui nous permet de formuler notre hypothèse :

H1 : Il existe une relation positive entre la présence des investisseurs institutionnels/éthiques dans le capital et les pratiques de communication environnementale

- **L'actionnariat familial**

Dans son étude, Bamiatzi, (2014) qualifie toute structure de propriété dominée par l'appartenance de tout ou la majorité du capital à une même famille, d'actionnariat familial. Abbo (2016) et Dongmo (2018) indiquent que l'actionnariat familial constitue le type d'actionnariat le plus répandu au monde. Celui-ci concerne aussi bien les PME que les grandes entreprises cotées. Toutefois, on note que l'actionnariat familial exerce en théorie un effet ambigu sur la communication durable. Les études menées dans le domaine de la communication sociétale ont formulé certaines hypothèses mettant en relation l'actionnariat familial et la diffusion sociétale. Buhr et Freedman, (2001) forment l'hypothèse d'une relation positive entre la présence d'un actionnariat familial et le niveau de diffusion d'information sociétale. Pour justifier leur hypothèse, ces chercheurs font référence au paternalisme des entreprises présentant un actionnariat familial significatif. Toutefois, Chau et Gray (2002, P 250) formulent l'hypothèse inverse, et précisent que « comparées aux entreprises dont le capital est détenu par un nombre important d'actionnaires, les entreprises contrôlées par un groupe d'actionnaires familiaux sont peu incitées à diffuser des informations au-delà de ce qui est légalement requis, en raison d'une demande publique relativement faible ». Ces chercheurs valident cette hypothèse mais précisent cependant que l'étude est réalisée dans le contexte spécifique de Hong-Kong et Singapour.

L'ensemble de ces arguments nous amène à formuler la deuxième hypothèse suivante :

H2 : les pratiques de communication environnementale sont influencées par la présence d'un actionnariat familial mais le sens de cette influence est indéterminé.

1.3. L'étendue du capital et la communication environnementale

Dans leur analyse, Keim (1978) et Ullmann (1985) formulent l'hypothèse d'une relation entre la structure du capital et la communication environnementale, Roberts, (1992) reprend la même hypothèse mais le signe attendu entre la variable concentration et pratique de diffusion des informations est négatif. Oxibar (2003, 2007) ; Khemir (2010) ; Khateb et al. (2010) ; Rhouma (2010) ; Dongmo et Ndjetcheu (2017) reprennent la même hypothèse et rejettent celle-ci avec aucun effet significatif de ces résultats. L'étude de Roberts (1992) suppose l'existence d'une association positive entre la dispersion de la propriété de l'entreprise et plusieurs actionnaires et ses pratiques de divulgation sociétale. Il prévoit que plus la propriété devient dispersée, plus la pression des parties prenantes pour la divulgation sociétale augmente. Cependant, aucun effet significatif n'a été détecté des résultats obtenus. Oxibar, (2009) obtient une relation négative entre la dispersion du capital et la divulgation d'informations environnementales. Cependant, aucune relation n'a été identifiée avec la divulgation sur les ressources humaines et la société civile.

Fort de ces arguments, nous pouvons émettre la troisième hypothèse suivante :

H3 : il existe une association négative entre la dispersion/concentration du capital et la divulgation environnementale

1.4. Le niveau d'endettement

En examinant la relation entre le ratio total dette/total actif et la divulgation sociétale, Belkaoui et Karpik, (1989) parviennent à démontrer que plus l'entreprise est endettée moins elle divulgue des informations sociétales. Les résultats qu'ils ont trouvé supportent l'hypothèse qu'un ratio d'endettement élevé est associé négativement avec la divulgation sociétale. Cormier et Magnan, (1999) ont montré que le ratio d'endettement a une influence négative et significative sur la divulgation environnementale. Oxibar, (2009) a trouvé une relation négative entre le niveau d'endettement de l'entreprise et la divulgation environnementale dans les rapports annuels. D'un autre côté, Roberts, (1992) considère que l'endettement est de nature à encourager l'entreprise à mener des activités environnementales et à être positive en ce qui concerne l'information divulguée afin de satisfaire les attentes de ses créanciers en termes de son rôle social. Il prévoit une relation positive entre le niveau d'endettement de l'entreprise et son niveau de divulgation sociétale. L'étude de Khémir (2010) en contexte tunisien conclut que les entreprises Tunisiennes présentant un niveau d'endettement élevé procèdent à la divulgation sociétale pour se montrer comme des entreprises citoyennes et attirer l'attention des créanciers présents et potentiels. Par conséquent, plus les entreprises ont recours à l'endettement pour le financement de leurs projets, plus les dirigeants sont amenés à divulguer des informations portant sur leur responsabilité environnementale et ce pour répondre aux

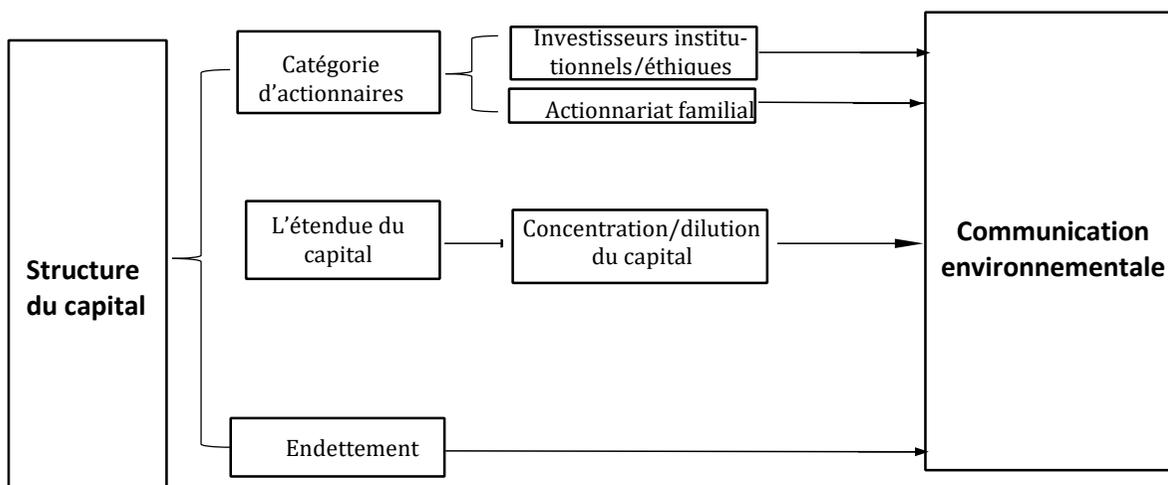
attentes des créanciers. Dongmo et Tran Vu (2021), vérifient la même hypothèse dans le contexte Camerounais mais les résultats obtenus sont mitigés.

A cet égard, nous confrontons l'hypothèse suivante en contexte industriel Camerounais :

H4 : Il existe une association entre l'endettement de l'entreprise et ses pratiques de divulgation environnementale. Toutefois, la littérature ne nous permet pas de faire des prévisions sur le signe de cette association.

Les Hypothèses ainsi présentées feront d'office d'une analyse double. Primo, une analyse quantitative nous permettra d'adapter nos hypothèses par rapport au contexte de l'étude. Secundo les hypothèses issues de l'analyse précédente seront testées à des fins de généralisation. Nous présentons, dans la figure suivante, le modèle de communication des informations environnementales.

Figure1 : Modèle de communication environnementale



Source : auteur

2. Analyse empirico-contextuelle de la relation entre structure du capital et communication environnementale

Cette section empirique s'attèlera à présenter le protocole expérimental utilisé. Il sera notamment question de procéder à une justification du terrain d'étude. Suivra dans la foulée la présentation des méthodes d'échantillonnage, de collecte et d'analyse des données ainsi qu'une opérationnalisation des variables.

2.1. Présentation du protocole méthodologique de l'étude

Dans cette articulation, nous présenterons successivement la construction de l'échantillon, la collecte des données, l'opérationnalisation des variables et enfin le modèle explicatif de l'influence de la structure du capital sur la communication environnementale.

2.1.1. Construction de l'échantillon et collecte des données

Sur la base du cadre théorique élaboré, des hypothèses seront vérifiées pour confronter les déductions aux faits. En outre, nous procéderons à une opérationnalisation des concepts. Compte tenu du temps et de nos ressources limitées, nous nous limiterons aux entreprises de la ville de Douala au Cameroun, pays francophone de l'Afrique sub-saharienne et un des 17 pays membres de l'espace OHADA. En fait, le Cameroun, en tant qu'Afrique en miniature et moteur de la CEMAC, regorge d'un vivier important d'entreprises et reflète toutes les caractéristiques des états-membres de l'espace OHADA (Dongmo, 2018). Notre technique d'échantillonnage se référera aux méthodes non-probabilistes notamment l'échantillonnage de convenance ou de commodité qui sied le plus à une recherche quantitative sur les pratiques sociétales au Cameroun (Etoundi, 2010 ; Biwolé, 2011 ; Moskolai, 2016 ; Ndjetchu et Dissaké, 2016 ; Dongmo et Njetchu, 2018, Dongmo et Tran Vu, 2021). Au final, pour maximiser la taille de l'échantillon et obtenir un nombre suffisant d'entreprises camerounaises concernées, nous retenons les entreprises pratiquant la RSE au Cameroun et recensées au nombre de 98 entreprises par le Magazine RSE-Malaria.

Le caractère significatif de notre échantillon se justifie dans un premier temps par le fait que tout le secteur industriel Camerounais est représenté, à savoir l'industrie extractive, l'industrie alimentaire et les autres industries manufacturières (cimenterie, industrie chimique, industrie plastique, la papeterie, etc..). Pour plus de précision, l'échantillon est constitué de l'agro-industrie (54%), l'industrie chimique (12%), matière plastique (23%) et autre industries (11%). La forme juridique la plus dominante est la société anonyme (80,82%), ensuite la société à responsabilité limitée (19,18%). D'autre part, la majorité de ces industries sont implantées dans les autres Etats-parties de l'OHADA.

Le récapitulatif de tout le processus est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats de l'administration du questionnaire.

<i>Eléments</i>	<i>Réponses en face</i>	<i>Réponse par mail</i>	<i>Total</i>
<i>Questionnaires administrés</i>	<i>64</i>	<i>34</i>	<i>98</i>
<i>Questionnaires non retournés</i>	<i>2</i>	<i>16</i>	<i>18</i>
<i>Questionnaires non exploitables</i>	<i>7</i>	<i>-</i>	<i>7</i>
<i>Questionnaires exploitables</i>	<i>55</i>	<i>18</i>	<i>73</i>
<i>Taux de réponse (73+7)/98</i>		<i>81,63%</i>	
<i>Taux d'exploitation 73/98</i>		<i>74,49%</i>	

Source : auteur

2.2.2. Opérationnalisation des variables du modèle explicatif de l'impact de la structure du capital sur la divulgation environnementale

Il s'agit de l'opérationnalisation de la variable expliquée (communication environnementale) d'une part et des variables explicatives d'autre part.

- **Opérationnalisation de la communication environnementale : le choix d'une mesure ordinale de la variable dépendante dans notre travail**

A l'instar de Kolk et Perego, (2010), la variable expliquée, c'est-à-dire les pratiques de communication environnementale, est déterminée à partir d'une variable ordinale. Cette dernière est donc égale à 1 si l'entreprise n'est pas du tout d'accord que la structure du capital influence la communication environnementale, à 2 si l'entreprise n'est pas d'accord que la diffusion est impactée par la structure du capital, à 3 si l'entreprise est neutre sur cette thématique, à 4 si l'entreprise est d'accord que la structure du capital détermine la diffusion sociétale et à 5 si la société est tout à fait d'accord que la structure du capital influence la communication environnementale. A cet effet, la communication environnementale est noté « *COM ENV* ».

Tableau 2 : La mesure retenue de la variable endogène

Variable	Items	Code
Communication environnementale	Communication environnementale pas du tout d'accord	COM. ENV.
	Communication environnementale pas d'accord	
	Communication environnementale ni en accord ni en désaccord	
	Communication environnementale d'accord	
	Communication environnementale tout à fait d'accord	

Source : auteur

Après avoir défini la méthode de mesure de la variable à expliquer (*COM. ENV.*), nous présentons les mesures des différentes variables explicatives et variables de contrôle.

- **Opérationnalisation des variables explicatives**

Dans le cadre de la mesure des variables endogènes de la communication soutenabilité, il convient de signaler que le critérium de sélection des mesures des variables de contrôle est double mise en œuvre dans les outils de collecte des données. Une fois nos variables explicatives et de contrôle opérationnalisées, procédons à une synthèse des mesures retenues.

Tableau 3: Synthèse des mesures des variables explicatives retenues

Variabes Explicative	Variabes à Mesurer	Les mesures les plus mobilisées dans la littérature antérieure	Mesures retenues
Catégorie d'actionnaires	Investisseurs institutionnels/éthiques	STRC = [1 - a (pourcentage du capital détenu par les investisseurs institutionnels, pourcentage du capital détenu par l'Etat) (Oxibar, 2009) ; Khémir (2010) ; Dongmo, (2018)	STRC = [1 -a (ACTINS/ETHQ)]
	Actionnariat familial	STRC = [1 - a (pourcentage du capital détenu par les actionnaires familiaux (ACTFAM)) (Oxibar, 2009) ; Khémir (2010) ; Dongmo, (2018))	STRC = [1 - a (ACTFAM)]
Caractéristiques	Concentration/	1 - pourcentage du capital détenu par	STRC = [1 - a (ACT)]

du capital	dilution du capital	les actionnaires ayant 5% ou plus du capital (Oxibar, 2009) ; Khémir (2010) ; Dongmo, (2018))	
Niveau endettement	Endettement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio dettes financières/total actif (Kheim, (1985) et (Oxibar (2003, 2009)); ▪ Ratio total dette / total actif (Belkaoui et Karpick (1989), Branco et Rodrigues (2008), Khémir, (2010) ; Dongmo, (2018)). 	Ratio total dettes / total actif

Source : inspiré de Khémir, (2010)

2.2.3. Présentation et test du modèle explicatif du Reporting RSE

Pour analyser le niveau d'influence de la structure du capital sur la communication environnementale des entreprises industrielles Camerounaises on se propose de tester le modèle empirique suivant :

$$COM. ENV. = A + \beta_1 INV. INST/ETHQ + \beta_2 ACT. FAM + \beta_4 CON/DILU + \beta_5 END + \epsilon_i$$

Avec :

COM. ENV. : Variable endogène qualitative ordinale prenant les valeurs 1, 2, 3 4 et 5 et où 1= pas du tout d'accord ; 2 = pas d'accord ; 3 = ni en accord ni en désaccord ; 4 = d'accord ; 5 = tout à fait d'accord ; **A** : Constante,

β_i : Coefficients de la variable *i* dans le modèle ;

ϵ_i : terme d'erreur

INV. INST/ETHQ : Investisseurs institutionnels/éthiques mesuré par le complément au pourcentage du capital détenu par les investisseurs institutionnels et éthiques ;

ACT. FAM. : actionnariat familial mesuré par le complément au pourcentage du capital détenu par les actionnaires familiaux ;

CON/DILU : Concentration/dilution du capital, mesuré par le complément au pourcentage du capital détenu par les actionnaires tous les actionnaires de la société ;

END. : Endettement, mesuré par le Ratio total dettes / total actif.

Par ailleurs, les régressions logistiques ordinales seront utilisées pour le test du modèle explicatif de la communication sociétale. En effet, le modèle logit ordinal consiste en une modification du modèle logit classique pour des variables à expliquer ayant des modalités ordonnées.

3. Présentation et analyse des résultats de la recherche

Le test du modèle explicatif de la communication sociétale a produit des résultats qui seront présentés avant de faire l'objet de discussions sous le prisme de la littérature scientifique.

3.1. Présentation des résultats de l'investigation

Nous désirons savoir d'entrée de jeux à travers l'analyse contingente de ces variables, si la structure du capital est liée aux pratiques de communication environnementale.

3.1.1. Investisseurs institutionnels et communication environnementale : Une autre vision de l'investissement socialement responsable

En examinant attentivement les opinions, on constate que la majorité des répondants sont d'accord soit 32,88% à 64,38% sur l'idée que les actionnaires activistes, les institutions internationales, l'Etat, les compagnies d'assurances, les sociétés d'investissement et les sociétés financières influencent la communication extra-financière. Avec un record sur l'impact des sociétés d'investissement sur la diffusion sociétale (64,38%), toutefois on peut noter qu'aucun répondant n'est resté indifférent à cette thématique la majorité avait un avis favorable. Le tableau ci-dessous résume les résultats statistiques.

Tableau 4: Analyse statistique du lien investisseurs institutionnels / éthiques et communication environnementale

Critères	Pas du tout D'accord	Pas D'accord	Ni en désaccord ni d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Totaux
Act. Activiste/diffus. Env.	0	2,74	26,03	42,47	28,77	100%
Institut. Inter/com. Extra-fin.	0	1,37	15,07	49,32	34,25	100%
Etat/com. Sociétale	0	1,37	19,18	32,88	46,58	100%
Compagnie Assurance/Divul.	0	0	26,03	47,95	26,03	100%
Société investissement/com.	0	0	19,18	64,38	16,44	100%
Société financière./diffus.sctl	0	1,37	24,66	35,62	38,36	100%

Source : Auteur.

Légende : Act. = actionnaire ; Diffus. Env. = diffusion environnementale ; Com.= communication ; Divul. = divulgation et sctl.= sociétale

3.1.2. Actionnariat familial et diffusion environnementale : vers un constat mitigé

L'analyse de ce facteur nous enseigne à priori que bon nombre de répondants ne partagent pas le fait (pas d'accord avec un pourcentage compris entre 21,92 à 50,68%) que la divulgation dépende de l'actionnariat familial. Le rejet de cette idée est plus accentué par la présence d'un propriétaire-fondateur à 50,68%, avec quelques cas rares qui sont d'accord avec ce thème comme le montre le tableau suivant :

Tableau 5 : Description des données relatives à l'actionnariat familial et la diffusion sociétale

Critères	Pas du tout D'accord	Pas D'accord	Ni en désaccord ni en accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Totaux
Act. familiale/diffus. Env.	21,92	30,14	35,62	12,33	0	100%
Propriétaire fondateur/rep. sctl	10,96	50,68	27,4	9,59	1,37	100%
Propriétaire héritier/com. Env.	16,44	30,14	35,62	17,81	0	100%
Act. Dirigeant/com. Extra-fin.	19,18	31,51	27,4	17,81	4,11	100%
Plusieurs familles/divug Sctl	26,03	21,92	16,44	20,55	15,07	100%

Source : auteur

Légende : Act. = actionnaire ; Diffus. Env. = diffusion environnementale ; rep. Sctl. = reporting sociétal ; Com. = communication ; extra-fin. = extra-financière et Divug = divulgation

3.1.3. Concentration/dilution du capital et communication extra-financière : une relation neutre

Les résultats contenus dans le tableau ci-dessous nous indiquent qu'une partie des répondants n'a pas un avis favorable (pas d'accord avec une tranche de 20,55 à 42,47%), sur l'idée que l'étendue du capital influence la diffusion des informations extra-financières, d'autres prospects sont restés neutres, ni en accord ni en désaccord 15,06 à 49,32%, le critère de la dilution du capital et communication environnementale a un pourcentage de neutralité le plus élevé soit 49,32%.

Tableau 6 : description statistique des effets d'une concentration/dilution du capital

Critères	Pas du tout D'accord	Pas D'accord	Ni en désaccord ni en accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Totaux
Nombre act./divu. Sctl	8,22	20,55	34,51	15,07	24,66	100%
Deux actionnaires/com. Env.	20,55	42,47	27,4	8,22	1,37	100%
Act. Salarié/diffus extra-fin.	9,59	28,77	43,84	17,81	0	100%
Autres sté du même secteur/com. Sctl	8,22	31,51	49,32	9,59	1,37	100%
Act. Unipersonnel/divu. Sctl.	9,59	30,14	32,88	23,29	4,11	100%
Act. Expatrié/ diffus. Env.	26,03	20,55	15,06	21,92	16,44	100%

Source : auteur

Légende : Act. = actionnaire ; sctl = sociétale ; Env. = environnementale ; Com. = communication ; divu = divulgation ; sté = société ; Diffus. = diffusion et extr-fin = extrait financière.

3.1.4. Niveau d'endettement et reporting environnemental : un effet fortement explicatif

Du tableau 7, on observe également que les opinions recueillies sur le terrain partagent (d'accord avec une fourchette compris entre 38,36 à 56,16%) l'idée que le niveau d'endettement a un impact sur la communication environnementale, le critère fondé sur l'influence des charges financières et la communication environnementale est le plus validé

(56,16%). Il faut aussi noter quelques prospects qui ne sont pas d'accord sur cette thématique avec un taux compris entre (0-5,48) %.

Tableau 7 : statistique relatif au niveau d'endettement

Critères	Pas du tout D'accord	Pas D'accord	Ni en désaccord ni en accord	D'accord	Tout à fait d'accord	To-taux
Niveau endettement/diffus.	5,48	2,74	28,77	38,36	24,66	100%
Charges financière/com. Env.	0	2,74	26,03	56,16	15,07	100%
Emprunt obligataire/diffus. Sctl.	1,37	4,11	28,77	38,36	27,4	100%
Durée emprunt/divu. Env.	0	2,74	31,51	49,32	16,44	100%
Montant annuité/com. Extra-fin.	1,37	4,11	27,4	46,58	20,55	100%
Nouveau investissement/divulg. Sctl		1,37	23,29	45,21	30,14	100%

Source : auteur

Légende : Com. = communication ; diffus. = diffusion ; Env. = environnementale ; extra-fin = extra-financière et sctl = sociétale

3.1.5. Statistiques relatives à la vérification des hypothèses de recherche

Pour expérimenter les trois hypothèses formulées dans le cadre de ce travail, nous avons porté notre choix sur deux méthodes statistiques : le test d'indépendance du Khi-2 et la régression logistique ordinaire. La méthode d'analyse de régression permet de tester le modèle global et de voir les relations significatives entre les variables étudiées.

• Description des résultats du test du Khi-2

Le tableau ci-dessous présente les résultats du test d'association du Khi-2 entre les variables explicatives du modèle et la fréquence de communication des informations environnementale. Au vue de ces résultats, on peut constater que les composants de la variable investisseurs institutionnels/éthiques à savoir, les actionnaires et activistes sont positivement et significativement associés au seuil de 10% à la communication environnementale. Pour ce qui est des institutions internationales, de l'Etat, les compagnies, d'assurance et les sociétés financières, leur liaison avec le niveau de divulgation environnementale est positive et significative au seuil de 5%. Et enfin les sociétés d'investissement sont positivement et significativement au seuil de 1% liées à la communication environnementale.

Tableau 8 : Test du Khi-2 Pearson entre les variables explicatives et communication sociétale

Inv. Inst/éth	Com. Env.	Act. Fam	Com. Env.	Con/ Dil	Com. Env.	End.	Com. Env.
Actionnaire acti-viste	17,342 (0,053)*	Actionnaire s familiaux	20,029 (0,008)***	Nombre d'actionnaire	17,801 (0,061)*	Niveau des DLMT/	14,505 (0,096)*
Institution interna-tionale	21,883 (0,020)**	Propriétaire fondateur	16,801 (0,040)**	Deux actionnaires	8,538 (0,0742)*	Charges financières	24,640 (0,000)
Etat	17,688 (0,046)**	Propriétaire héritier	15,250 (0,062)*	Actionnaire Salarié	19,388 (0,009)***	Emission obligataire	18,157 (0,043)**

Compagnie d'assurance	18,239 (0,031)**	Actionnaire dirigeant	10,972 (0,131)**	Autres Sociétés	10,881 (0,0539)*	Montant de l'annuité	14,276 (0,092)*
Société d'investissement	22,557 (0,009)***	Plusieurs familles	23,553 (0,003)***	Actionnaire unipersonnel	18,984 (0,034)**	Com. Env.	16,302 (0,072)*
Société financière	17,728 (0,042)**	-	-	Actionnaire Expatrié	18,501 (0,237)**	Emprunt bancaire	15,544 (0,094)*

(...) représentent les p-values

*, **, *** significativité respectivement à 10%, 5% et 1%

Source : auteur

Parmi les facteurs de l'actionnariat familial, le propriétaire héritier est associé positivement et significativement au seuil de 10% à la communication sociétale. Or, le propriétaire fondateur et l'actionnaire dirigeant ont une liaison positive et significative au seuil de 5% avec la diffusion environnementale. Pour terminer les actionnaires familiaux et la présence de plusieurs familles sont liés positivement et significativement au seuil de 1% à la divulgation durabilité.

Quant aux composants de l'étendue du capital, fort est de constater que les sociétés ayant deux actionnaires, celles possédant les actions des autres de leurs secteurs d'activité et les entreprises comptant un nombre important d'actionnaires ont une liaison positive et significative au seuil de 10% avec la communication environnementale. En ce qui concerne les actionnaires unipersonnels et expatriés, ils sont associés positivement et significativement au seuil de 5% à la communication sociétale. Puis au final, les actionnaires salariés affichent un lien positif et significatif au seuil de 1% avec la communication environnementale.

L'association entre les composants de l'endettement est positive et significative au seuil de 10% pour le niveau des dettes à long et moyen terme, la durée de remboursement des emprunts, les emprunts contractés auprès des institutions financières et l'augmentation du niveau d'endettement. L'émission obligataire est liée positivement et significativement au seuil de 5% à la communication sociétale. Enfin, le lien entre la diffusion sociétale et les charges financières est positif et significatif au seuil de 1%.

3.2. Aperçu et discussion des résultats du test du modèle logistique

Les résultats du test présenté ici s'effectuent par hypothèse, le but étant de tirer une conclusion sur les prédictions faites en formulant ces hypothèses.

3.2.1. Impact de la présence des investisseurs institutionnels/éthiques sur la communication environnementale : vers une confirmation du social business

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des résultats de la régression logistique ordinaire du facteur investisseur institutionnel/éthique. Il ressort que le modèle est globalement significatif au seuil de 5% car $\text{prob-khi-2} = 0,028$, de même la variable communication environnementale est expliquée à 18,4% par les variables indépendantes.

Tableau 9 : résultat de l'effet des investisseurs institutionnels/éthiques sur la communication environnementale

Variables		Fréquence de communication environnementale		
		Coefficient	P-value	Significativité
Investisseurs institutionnels	Institutions internationales	0,569	0,099	10%
	Etat	0,131	0,656	-
	Compagnies d'assurance	1,085	0,044	5%
	Société financière	0,957	0,001	1%
	Société d'investissement	0,272	0,502	-
Investisseurs éthiques	Actionnaires activistes	-0,052	0,864	-
Variables de contrôle	SARL	-0,810	0,682	-
	Société Anonyme	1,24	0,016	5%
Nombre d'observation = 73		Prob \geq Chi2 = 0,028		
LR- Chi2 = 23,12		Pseudo R ² = 0,184		

Source : auteur

Pour ce qui concerne l'impact des investisseurs institutionnels/éthiques sur la communication environnementale, on constate que les facteurs institutions internationales, compagnies d'assurance et société financière ont un impact positif et significatif sur la variable communication environnementale respectivement au seuil de 10%, 5% et 1%. Pour ce qui est des actionnaires activistes, leur impact est négatif et non significatif sur les pratiques de diffusion sociétale. On peut déduire que **l'hypothèse postulant l'existence d'une relation positive entre la présence des investisseurs institutionnels/éthiques dans le capital et les pratiques de communication environnementales, est validée** car 3 items sur 6 soit la moitié confirment que la communication environnementale est influencée de façon positive et significative par la présence des investisseurs institutionnels/éthiques et doit par conséquent être acceptée. Par ailleurs, parmi les variables de contrôle, la présence des investisseurs institutionnels/éthique dans les sociétés anonymes améliore positivement et significativement le niveau de communication des informations extra-financières au seuil de 1%, tandis que la présence de ces derniers dans les SARL a un impact négatif et non significatif sur la communication environnementale.

Ces résultats sont conformes à ceux issus des travaux de Rockness et Williams (1988), Harte, Lewis et Owen (1991) ; Ducassy et Jeannicot, (2007) et Bouzoubaa, (2016) qui valident l'hypothèse d'une relation positive entre investisseurs éthique et communication environnementale, ces auteurs justifient leurs résultats en avançant l'argument selon lequel les investisseurs éthiques utilisent l'information sociétale au même titre que l'information financière pour choisir un investissement. L'étude de Martinet, et Silem, (2008, P.306) révèle que la présence des investisseurs institutionnels et ou éthique est apparue liée aux pratiques de diffusion des informations. Les travaux de Ducassy et Jeannicot, (2007) montre que les investisseurs en actions, soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds éthiques, prennent en compte la qualité RSE des entreprises dans leurs choix de portefeuille, cette étude converge avec l'analyse de Bouzoubaa, (2016). Ainsi, dans le contexte Camerounais, on constate que plus le pouvoir des investisseurs institutionnels est élevé (part du capital détenu, pourcentage du droit de vote à l'assemblée) plus forte est leur influence dans les pratiques de communication des informations environnementales.

3.2.2. Influence de l'actionnariat familial sur les pratiques de diffusion sociétale

D'après les résultats du tableau présenté ci-dessous, on peut estimer que le modèle est globalement significatif au seuil de 5%, car $\text{prob-Khi}^2 = 0,017$; de même, la variable diffusion sociétale est expliquée à 17,2% par les variables de l'actionnariat familial. Quant aux différents items qui composent l'actionnariat familial, la présence dans le capital d'une industrie d'un propriétaire héritier et de plusieurs familles influence positivement et significativement au seuil respectif de 5% et 5% la diffusion des informations extra-financières. Par contre la présence d'un actionnaire dirigeant a une influence positive mais non significative sur la diffusion sociétale. Et enfin les actionnaires de la même famille ainsi que la présence d'un propriétaire fondateur ont un incident négatif sur les pratiques de communication sociétale, avec une significativité au seuil de 5% pour les actionnaires de la même famille. **Ce qui confirme en partie la proposition suggérant une influence négative entre l'actionnariat familial et les pratiques de diffusion sociétale.**

Tableau 10 : résultat de l'effet de l'actionnariat familial sur la diffusion sociétale

Variables		Fréquence de communication environnementale		
		Coefficient	P-value	Significativité
Actionnariat familial	Actionnaire de la même famille	-0,652	0,029	5%
	Propriétaire fondateur	-0,126	0,735	-
	Propriétaire héritier	0,752	0,020	5%
	Actionnaire dirigeant	0,384	0,222	-
	Présence de plusieurs familles	0,605	0,025	5%
Variables de contrôle	Financement par fonds propres	0,253	0,331	-
	Financement par dette	0,719	0,164	-
Nombre d'observation = 73		Prob \geq Chi2 = 0,017		
LR- Chi2 = 19,24		Pseudo R ² = 0,172		

Source : auteur

Ces résultats s'assimilent à certains travaux antérieurs à l'instar de Chau et Gray (2002) qui valident et acceptent cette hypothèse dans le contexte de Hong-Kong et Singapour. Ces auteurs précisent que les entreprises contrôlées par un groupe d'actionnaires familiaux sont peu incitées à diffuser des informations au-delà de ce qui est légalement requis, en raison d'une demande publique relativement faible. L'analyse de Cormier et Rhouma, (1999) conclue que les dirigeants des entreprises familiales ou contrôlées majoritairement par un actionnaire affichent peu de transparence à l'égard de leur performances financières et ne les encouragent pas à divulguer des informations facultatives. Dans le contexte industriel camerounais, l'impact négatif de la présence de l'actionnariat familial sur la communication environnementale peut se justifier par le fait que ces actionnaires familiaux passent outre le fait d'être impliqués dans la dégradation de l'environnement naturel.

3.2.3. Les conséquences de l'étendue du capital sur la diffusion extra-financière

Pour ce qui est de la conséquence d'une concentration/dilution du capital, le modèle est globalement significatif au seuil de 1% avec $\text{pro-khi}^2 = 0,0063$, et les variables du tandem déterminent à 27,99% la communication extra-financière. On peut lire dans le tableau ci-

dessous, que la présence dans le capital de deux actionnaires et d'un actionnaire unipersonnel ont un impact positif et significatif au seuil respectif de 5% et 10% sur la communication extra-financière. Alors que le nombre d'actionnaires a une influence positive et non significative sur la diffusion environnementale.

Tableau 11 : l'effet concentration/dilution du capital sur la diffusion extra-financière

Variables		Fréquence de communication environnementale		
		Coefficient	P-value	Significativité
Concentration du capital	Deux actionnaires	0,657	0,040	5%
	Actionnaire unipersonnel	0,456	0,064	10%
	Nombre d'actionnaire	0,006	0,982	-
Dilution du capital	Autres sociétés du même secteur	-1,937	0,560	-
	Actionnaires expatriés	0,432	0,080	10%
	Actionnaires salariés	-0,463	0,058	10%
Variables de contrôle	Capitaux propres + 1 milliard	-1,402	0,438	-
	Chiffre d'affaire + 1 milliard	0,985	0,055	10%
Nombre d'observation = 73		Prob \geq Chi2 = 0,0063		
LR- Chi2 = 26,27		Pseudo R ² = 0,2799		

Source : auteur

La divulgation sociétale est négativement influencée par les autres sociétés du même secteur et non significative. Par contre, les actionnaires expatriés et salariaux impactent significativement la communication environnementale au seuil respectif de 10% et 10% mais cet impact est négatif pour les actionnaires salariaux et positif pour les actionnaires expatriés. Dans cette mesure, on peut déduire que **l'idée prônant une association négative entre la dispersion/concentration du capital et la divulgation sociétale est validée et acceptée.**

Ainsi notre analyse rejoint les travaux de Keim, (1978) et Ullmann, (1985) qui trouvent une relation négative entre la concentration/dilution du capital et la communication environnementale. Ces auteurs expliquent le lien mineur entre le degré de dilution du capital de l'entreprise et son niveau de diffusion d'information sociétale par la présence dans le capital des entreprises émettrices de plusieurs catégories d'associés qui n'ont pas le même niveau d'attente en matière de RSE. En effet, on a pu observer que les industries africaines contrôlées par une minorité d'actionnaires parfois salariale ou dirigeante réduit les conflits d'agence et de ce fait publie rarement des informations dans le domaine de la RSE. Car ces actionnaires ont à leur disposition toute l'information. A cet effet l'information publiée est celle qui concourt à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

3.2.4. L'effet de l'endettement sur la communication environnementale

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de la régression logistique ordinaire. De ces résultats, il ressort dans l'ensemble que le modèle est globalement significatif au seuil de 5% car prob- khi2 = 0,0348 et les variables de l'endettement expliquent à 19,30% la diffusion environnementale. Parmi les facteurs liés à l'endettement, on constate que le niveau des dettes

à long et moyen terme et l'emprunt auprès des établissements financiers ont une incidence positive et significative respectivement au seuil de 10% et 10% sur la communication environnementale.

Quant à l'émission obligataire et à la durée de remboursement de la dette, l'influence est plutôt négative mais significative au seuil de 10% et 5%. Enfin le montant de l'annuité a une influence négative et non significative sur la communication environnementale. Quant aux variables de contrôle, l'augmentation du niveau de la dette des cinq dernières années des entreprises ayant fait l'objet de notre investigation est positivement et significativement liée au seuil de 10% à la communication environnementale. Par contre les entreprises ayant diminué leur niveau de dette ces cinq derniers exercices ont une liaison négative et non significative avec la communication sociétale.

Tableau 12 : résultats de l'effet endettement sur la communication environnementale

Variables		Fréquence de communication environnementale		
		Coefficient	P-value	Significativité
Endettement	Niveau des dettes à long et moyen terme	0,498	0,098	10%
	Charges financières	0,160	0,667	-
	Emission obligataire	-0,583	0,070	10%
	Le montant de l'annuité	-0,162	0,602	-
	Durée de remboursement de la dette	-0,772	0,050	5%
	Emprunt auprès des établissements financiers	0,481	0,082	10%
Variables de contrôles	Diminution des dettes les 5 derniers exercices	-0,948	0,584	-
	augmentation des dettes les 5 derniers exercices	0,921	0,921	10%
Nombre d'observation = 73		Prob \geq Chi2 = 0,0348		
LR- Chi2 = 22,34		Pseudo R ² = 0,1930		

Source : auteur

Ainsi le niveau d'endettement paraît être un facteur explicatif de la divulgation sociétale totale avec ses différents items à l'exception de ceux relatifs aux charges financières et au montant de l'annuité. **Suite à ces constats, l'hypothèse prévoyant une association de sens indéterminé entre le niveau d'endettement et la communication environnementale est validée et accepté.**

Ces résultats s'inscrivent dans la même lignée que ceux issus des travaux de Roberts, (1992) ; Oxibar, (2003, 2009) Khemir, (2010) ; Kateb et al (2010) ; Baccouche et al., (2011). Ce résultat mitigé s'explique selon Oxibar, (2011) par l'ambiguïté, d'une part, de la relation diffusion d'information RSE et performance sociétale, d'autre part, par la relation performance sociétale et performance économique. En Afrique, les industries présentant un niveau d'endettement élevé après nos observations affichent un comportement qui prête à équivoque : dans une première interprétation les industries ayant un niveau d'endettement élevé publient des informations environnementales dans le but de démontrer leur performance sur la gestion de l'environnement et ainsi confirmer leur capacité de remboursement à terme et garantir leur solvabilité auprès de leurs créanciers. Une autre catégorie d'industries dont les activités seraient peu luxuriantes aura pour souci majeur d'améliorer sa situation financière et, par conséquent, accorde peu d'importance aux questions environnementales.

Conclusion

Cette recherche trouve son origine dans le constat suivant : depuis quelques années, alors que la montée en puissance des problématiques sociétales prend de l'ampleur, les entrepreneurs africains ont de la peine à se positionner entre une création actionnariale de la valeur et une création partenariale de la valeur, jetant ipso facto un flou sur leur niveau réel d'engagement sociétal envers les parties prenantes. A cet effet, l'objectif de cette recherche vise donc à évaluer cet activisme actionnarial par le truchement de l'analyse de l'impact de la structure du sur la communication environnementale dans le secteur industriel Camerounais. Cette analyse s'est effectuée à travers les variables susceptibles d'influencer cette relation. L'activité industrielle étant à l'origine des mutations environnementales et des changements climatiques, il nous a semblé intéressant d'appréhender la perception des entreprises industrielles sur la communication des informations environnementales.

A l'issue de la collecte des données, nous avons procédé au réajustement de notre échantillon de départ, pour tenir compte de certaines réalités observées sur le terrain lors des enquêtes. Ainsi, l'échantillon définitif retenu est de 73 industries au lieu de 98 comme initialement prévu. Nous avons présenté les résultats de l'analyse quantitative réalisée. Ensuite, la discussion et l'interprétation des résultats quantitatifs de l'investigation ont été exposés. Par ailleurs, nous avons également mis en évidence les variables susceptibles d'expliquer cette influence. Les résultats révèlent que l'hypothèse H1 portant sur une relation positive entre les investisseurs institutionnels/éthiques et la communication environnementale est validée et acceptée. L'hypothèse H2 postulant une association négative entre l'actionnariat familial et la communication environnementale a été partiellement validée et rejetée. Au bout de notre étude, l'hypothèse H3 proposant une liaison négative entre l'étendue du capital et la communication environnementale est validée et acceptée. L'hypothèse H4 postulant une relation de sens indéterminé entre l'endettement de l'entreprise et son niveau de divulgation des informations sociétales, est partiellement vérifiée. Il en découle une évaluation mitigée de l'activisme actionnarial et de l'engagement sociétal.

Les résultats de notre recherche sont d'un apport multidimensionnel. Sur le plan théorique, il y a lieu de relever que si des recherches en Comptabilité-Audit-Contrôle se sont intéressées à l'étude de la diffusion des informations financières et de la nécessité d'une comptabilité sociétale dans le cadre conceptuel comptable OHADA, cette étude est la première à s'être penchée sur la relation entre structure du capital et communication environnementale. Cette recherche a permis de redéfinir la relation actionnariat-RSE, peu ou mal définie dans la littérature antérieure, et d'apporter un éclairage nouveau sur cet objet de recherche. Sur le plan méthodologique, alors que les études antérieures sur le reporting environnemental mobilisent des méthodes économétriques de régression logistique bivariable afin de tester les hypothèses de recherche, notre innovation méthodologique a été d'employer la régression logistique ordinaire pour rendre compte de la multitude des niveaux de diffusion des informations environnementales au Cameroun. Sur le plan managérial, cette étude constitue un plaidoyer pour une plus grande « responsabilisation » des bailleurs de fonds. Elle révèle que la communication environnementale constitue un outil de conscientisation des dirigeants sociaux et des actionnaires sur le fait que les informations sociétales font partie intégrante des activités

d'une société et donc, devraient être intégré au système de valeurs et de croyances de celle-ci, afin d'assurer sa pérennité.

Notre recherche, bien que restituant des informations pertinentes, présente néanmoins quelques limites. La principale limite vient du fait que celle-ci est effectuée dans un cadre où la communication environnementale n'est pas réglementée. Une autre limite vient de la faible présence de la littérature sur le reporting environnemental en contexte africain.

Malgré ces limites, ces travaux offrent plusieurs perspectives de recherches. La première perspective de recherche consisterait à l'utilisation du système d'information environnementale et sociale pour la mise sur pied des systèmes de management intégrant la notion de RSE. Une autre perspective pourrait envisager ces méthodologies basées sur le décalage temporaire de l'une ou l'autre des variables, puisque l'effet ne se ressent pas durant la période en cours, mais il sera différé sur les périodes à venir.

Bibliographie

- Abbo M. (2016), « Transmission de la direction et performance des entreprises familiales, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, FSEGA, Université de Douala.
- Adams, C.A., Hill, W.Y., Roberts, C.B. (1998). "Corporate social reporting practices in Western Europe. Legitimizing corporate behavior ?" *British Accounting Review* 30 (1): 1 -21. *Advances in Public Interest Accounting*, vol. 1, p. 67-93.
- Antheaume N. et Teller R. (2011), *Quel regard vers d'autres formes de comptabilité : comptabilité sociétale et comptabilité environnementale*, dans *Faire de la recherche en comptabilité financière*, coordonné par Pascal Dumontier et Robert Teller.
- Baccouche C., Errais O. et Mzoughi K. (2011), « Les déterminants de la publication volontaire d'informations sociales : cas des entreprises tunisiennes », *Capital immatériel : état des lieux et perspectives*, Montpellier, France.
- Bampoky B. (2014), « Comment assurer une information de qualité sous le système comptable OHADA », *Communication au Congrès de comptabilité sans frontières*, Canada.
- Baudru D. et Lavigne S. (2001), « investisseurs institutionnels et gouvernance sur le marché financier Français », *Revue d'économie financier*, Volume 63, Numéro 3 pp. 91-105 *behavior, pacific Sociological Review*, vol. 18, n°1, P. 122-136.
- Belkaoui A. et Karpik P., (1989), "Determinants of the corporate decision to disclose social information", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol. 2, n° 1, p. 36-51.
- Bimémé B.I. (2016), « Bonne gouvernance et communication des informations comptables et financières », *Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, FSEGA, Université de Douala.*
- Bollecker et al. (2011) ; « Le comportement socialement responsable des entreprises : une lecture des travaux en comptabilité et contrôle de gestion dans une perspective néo-institutionnaliste. *Comptabilité, Contrôle, Audit et Institution(s)*.CD-Rom, Tunisia. pp.CD-Rom.
- Bouzoubaa F.-Z. (2016), « Les besoins des investisseurs en informations financières et comptables : le cas des investisseurs institutionnels », *Thèse de doctorat en sciences de Gestion, Université de Toulouse 1 Capitole, France.*
- Bowman E.H. et Haire M., (1976), *Social impact disclosure and corporate annual reports*, *Accounting, Organizations and Society*, vol. 1, n° 1, p. 11-21.
- Branco L. C. et Rodrigues L. L. (2008), « Corporate social responsibility and resources based perspectives », *Journal of business ethics*, Iss 69, PP. 111-132.

- Brown N. et Deegan C. (1998), "The public disclosure of environmental performance information - a dual test of media agenda setting theory and legitimacy theory", *Accounting and Business Research*, vol. 29, n° 1, hiver, p. 21-41.
- Buhr N. et Freedman M. (2001), *Culture, institutional factors and differences in environmental disclosure between Canada and the United States*, *Critical Perspectives on Accounting*, n° 12, p. 293-322.
- Buhr N. et Freedman M., (2001), "Culture, institutional factors and differences in environmental disclosure between Canada and the United States", *Critical Perspectives on Accounting*, n° 12, p. 293-322.
- Capron M. et Petit P. (2013), « Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes », *Revue de la régulation* 2013, n° 9, p. 32-51.
- Capron M. et Quarel-Lanoizelée F. (2009), « Le rapportage « développement durable » entre reddition et communication, entre volontariat et obligation », *Revue de l'organisation responsable*, 2009/2 Vol. 4, p. 19-29.
- Charreaux G. et Desbrieres P. (1998), « Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale », *Finance contrôle stratégie*, volume 1, n° 2, PP. 57-88.
- Chau G.K. et Gray S.J., (2002), *Ownership structure and corporate voluntary disclosure in Hong Kong and Singapore*, *The International Journal of Accounting*, n° 37, p. 247-265.
- Cormier D. et Magnan M. (1999), "Corporate Environmental Disclosure Strategies: Determinants, Costs and Benefits". *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 4 (4): 429-451.
- Cretté O. (2012), « L'incidence des facteurs socioculturels dans le reporting financier et le reporting sociétal : Un essai de comparaison entre la France et l'Allemagne », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Business administration, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM.
- Damak-Ayadi Salma, (2010), « Le reporting social et environnemental suite à l'application de la loi NRE en France », *Comptabilité - Contrôle - Audit* 1/2010 (Tome 16), p. 53-81
- Damak-Ayadi, S. (2006). « Analyse des facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux en France », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 2006/2 (Tome 12), p. 93-116.
- Deegan C. et Rankin M., (1997), "Do Australian companies report environmental news objectively? An analysis of environmental disclosures by firm prosecuted successfully by the Environmental Protection Authority", *Accounting, Auditing and Accountability, Journal*, vol. 9, n° 2, p. 50.
- Déjean F. et Martinez I. (2009) « Communication environnementale des entreprises du SBF 120 : déterminants et conséquences sur le coût du capital-actions », *Comptabilité Contrôle Audit*, 1 : 15, p.55-77.
- Dongmo R. (2018), « Le reporting sociétal des entreprises de l'espace OHADA : une étude en contexte camerounais », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, FSEGA, Université de Douala.
- Dongmo R. et Ndjetchu L., (2017), « Les déterminants de la communication sociétale des entreprises de l'espace OHADA » : une étude en contexte camerounais. AFC Afrique – 2ème JEACC
- Dongmo R. et Tran Vu V. (2021) « Les déterminants du reporting environnemental des entreprises dans un contexte sans réglementation : le cas de l'espace Ohada », *LA REVUE DU FINANCIER*, janvier-avril 2021, p. 54-93.
- Ducassy I. et Jeannicot K. (2007), « Impact boursier de l'annonce d'un classement de reporting social », *Euromed Marseille, Ecole de Management*, pp. 461-471.
- Ernst & Ernst, (1978), *1977 Survey of Fortune 500 Annual Reports*, Ernst & Ernst Cleveland Ohio.
- Fama E. F. et Jensen M. C. (1983), « Separation of ownership and control », *Journal of law and economics*, 27 (2): 301-326.

- Feudjo J.R. (2010), « Harmonisation des normes africaines et internationales : une urgence ou une exigence », La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion N° 245-246, Comptabilité-Contrôle-Audit.
- Freeman E. R. (1984), *Strategic Management: A stakeholder Approach*, Boston, Pitman, 276 P.
- Friedman M. (1970), « The social responsibility of business is to increase its profits », *New-York times; Magazine*, 13 September.
- Gendron C. et De La Porte C.A. (2009), « La participation des parties prenantes dans la réalisation des rapports de développement durable », *Les cahiers de la CRSDD Collection recherche No 03-2009*.
- Giordano R. et Giordano S. (2011), « Le lien entre engagement sociétal et la performance financière : une application au secteur agroalimentaire », In « *Comptabilités, économie et société* », AFC, 10 et 11 Mai, Montpellier, Vol 4, pp.497-505.
- Guthrie J. et Parker L.D. (1989), "Corporate social reporting: a rebuttal of legitimacy theory", *Accounting and Business Research*, vol. 19, n° 76, p. 343-352.
- Hackston D. et Milne M., (1996), "Some determinants of social and environmental disclosure in New-Zealand companies", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol. 9, n° 1, p.77-108.
- Harte G., Lewis L. et Owen D., (1991), "Ethical investment and the corporate reporting function", *Critical Perspectives on accounting*, vol. 2, p. 227-253.
- Hills C. W. L. et Jones T. M. (1992), "Stakeholder-agency theory", *Journal of Management Studies*, vol.29, n°2, p. 131-154.
- Hogner R.H., (1982), *Corporate social reporting: eight decades of development at US Steel*.
- Jensen M. C. et Meckling W. H. (1976), « Theory of the firm: managerial behaviour, agency cost and ownership structure», *Journal of financial economics*, 3 (4)
- Kateb I., Matoussi H. et Bounfour A. (2011), « Les déterminants de l'offre volontaire d'information sur le capital immatériel : une analyse de contenu des rapports annuels des grandes firmes françaises », *La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit*, May, Strasbourg, France.
- Keim G. D., (1978), *Managerial behavior and the social responsibilities debate: goals versus constraints*, *Academy of Management Journal*, vol. 21, n° 1, p. 57-68
- Khemir S. (2010), « Analyse des déterminants de la divulgation sociétale dans les rapports annuels des entreprises tunisiennes cotées. », *Crises et nouvelles problématiques de la Valeur*, May, Nice, France, pp. 461-471.
- Kolk A. et Perego P. (2010), "Determinants of adoption of sustainability assurance statements: an international investigation", *Business Strategy and the Environment* 19 (3): 182-198.
- Martinet A. et Silem A. (2008), *Lexique de gestion et de Management*, 8ème édition, Dunod.
- Mathews M.R. (1998), "Accounting to a Wider Society: Towards a Mega-Accounting Theory", *Forum paper at the annual meeting of the American Accounting Association*, p. 6-28.
- Ndjetcheu L. (2013), « Responsabilité sociale et communication financière légale dans les entreprises africaines au sud du Sahara : regard sous l'angle du droit comptable OHADA », dans *Investissement, financement et normalisation comptable : quelles leçons pour la gouvernance économique et financière*, Sous la direction des Pr Félix Zogning et Saidatou Dicko, Parmitech, Ottawa, Canada. 2013.
- Ndjetcheu L. (2012), « Financial Scandals and Corporate Governance: What future for the Audit Profession in OHADA region? », *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, Vol. 1, No. 003, 2012, pp: 281 – 298.

- Ndjetcheu L. (2016), « Les modèles comptables à l'épreuve des préoccupations environnementales : une lecture par le droit comptable OHADA », proposition de communication, Première Journée d'Etude Africaine de Comptabilité, Dakar, Sénégal.
- Ngantchou A. (2009), « Le système comptable OHADA : une réconciliation des modèles européen continental et anglo-saxon ? », dans 30^e Congrès de l'AFC – La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, France [halshs-00460151- version 1], 24 pages.
- Ngantchou A. (2015), « Rendre compte de l'engagement social et environnemental de l'entreprise par les comptes : contribution pour un cadre conceptuel de comptabilité sociale et environnementale », Comptabilité, Contrôle et Audit des invisibles, de l'informel et de l'imprévisible, 36^{ème} congrès de l'AFC, Toulouse, France.
- Oxibar B. (2003), « Pour une approche alternative de l'analyse de la diffusion d'information sociétale », Actes du 24^{ème} congrès de l'Association Francophone de Comptabilité (AFC), Louvain La Neuve, 22-23 mai, p. 238-254.
- Oxibar B. (2007), « La diffusion d'informations sociétales dans les rapports annuels et les sites internet par les entreprises françaises », Thèse en Sciences de Gestion, Université de Paris 9 Dauphine, Paris.
- Roberts R.W., (1992), "Determinants of corporate social responsibility disclosure: an application of stakeholder theory", *Accounting, Organizations and Society*, vol. 17, n° 6, p. 595-612.
- Rockness J. et Williams P.E., (1988), "A descriptive study of social responsibility mutual funds", *Accounting, Organizations and Society*, vol. 13, n° 4, p. 397-411
- Tegofack B. et Dongmo R. (2022). « The practice of corporate social responsibility by the brewery industry in Cameroon: an investigation within Brasseries of Cameroon (SABC Group) ». *International Journal of Social Science and Economic Research*, Volume07, Issue: 06, "June 2022", Page n° 1547-1560.
- Zeghal D. et Ahmed S.A., (1990), "Comparison of social responsibility information. Disclosure media used by canadian firms", *Accounting, Auditing and Accountability, Journal*, vol. 3, n° 1, p. 38-5.